

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## **Décision du 22 décembre 2022 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur de l'Ecole nationale des greffes et fixant le nombre de sièges attribués à chacune d'elles**

NOR : JUSB2300406S

**La directrice de l'Ecole nationale des greffes,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections pour la composition du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur de l'Ecole nationale des greffes en date du 8 décembre 2022 ;

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'issue des résultats aux élections professionnelles 2022 du ministère de la justice, la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur de l'Ecole nationale des greffes ainsi que le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES	NOMBRE DE SIEGES	
	Titulaires	Suppléants
CGT - SM	2	2
CFDT Fédération INTERCO	1	1
UNSa-SJ	1	1

## **Article 2**

Un délai de quinze jours à compter de la publication de la présente décision est donné aux organisations syndicales mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> pour communiquer au directeur de l'Ecole nationale des greffes le nom de leurs représentants titulaires et suppléants.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 22 décembre 2022.

La directrice de l'Ecole nationale des greffes,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by several cursive letters, ending with a long horizontal stroke.